

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

1/4 - BUDGET VILLE – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVE N° 1

A – BUDGET PRINCIPAL

Le vote du Budget Primitif 2014 avait été exceptionnellement avancé par rapport au calendrier habituel afin qu'aucun frein administratif ne bloque l'exécution budgétaire (notamment en matière d'investissement) avant la mise en place du nouveau conseil municipal issu des élections du mois de mars 2014.

Dans ce cadre, le Budget Primitif 2014 a intégré, dans son élaboration, les données internes dont on pouvait disposer compte tenu de l'analyse des chiffres non définitifs de réalisation de l'année 2013 et d'estimations de montants non connus à cette date (bases fiscales, dotations d'Etat...).

Dans le même esprit, l'état d'avancement du projet de mise en œuvre des « Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) », alors que certains arbitrages n'étaient pas encore arrêtés, ne permettait pas d'établir un budget prévisionnel fiable de son financement.

Par ailleurs, l'équipe municipale du précédent mandat avait, par respect du choix des électeurs, sursis à l'engagement de certains projets, les reportant éventuellement après l'élection. Certains d'entre eux trouvent à présent une déclinaison opérationnelle qu'il convient de traduire budgétairement.

Enfin, cette délibération budgétaire intervenant à une période avancée de l'année, nous pouvons, eu égard aux degrés de réalisation de certains chantiers (notamment les opérations du PRU) par rapport au prévisionnel établi en janvier, inscrire des ajustements budgétaires.

Ainsi, s'articulent les grandes lignes de cette décision budgétaire modificative :

1. Bien que nous disposions en janvier 2014, du projet de loi de finances fixant les grandes masses composant l'enveloppe de dotations aux collectivités territoriales (dont la réduction de 1,5 milliard d'euros sur l'enveloppe globale) et l'annonce du renforcement de mécanismes de péréquation tant horizontaux que verticaux, les notifications qui nous ont été communiquées sont sensiblement inférieures aux prévisions que nous avons proposées. L'effet le plus massif se situe sur la Dotation forfaitaire avec une réduction de 156K€ par rapport au BP (soit au final une réduction de 234K€ par rapport à 2013).

Dotation Globale de Fonctionnement	2014			
	Prévision	Notification	CA14/BP14 (K€)	CA14/BP14 (%)
Dotation Forfaitaire	4 735 000	4 578 598	-156	-3,30%
Dotation de Solidarité Urbaine	3 892 060	3 942 717	51	1,30%
Dotation Nationale de Péréquation	458 185	402 381	-56	-12,18%
Sous-total DGF	9 085 246	8 923 696	-162	-1,78%
Taxe d'habitation	2 591 810	2 609 813	18	0,69%
Taxe sur le foncier bâti	2 687 130	2 683 697	-3	-0,13%
Taxe sur le foncier non bâti	13 042	12 750		-2,24%
Etat - compensation au titre des exonération de TH	406 491	442 346	36	8,82%
Etat - compensation au titre des exonération de TF	94 905	81 975	-13	-13,62%
Etat - compensation au titre des exonération de TP	61 507	56 261	-5	-8,53%
Sout-total - Fiscalité	5 854 886	5 886 842	32	0,55%
Total	14 940 132	14 810 538	-130	-0,87%

Il est donc nécessaire de dégager, cette année, dans d'autres secteurs du budget, les compensations de ce manque à percevoir. Au-delà de l'exercice 2014, nous formulons de vives inquiétudes quant à l'évolution de nos dotations, en particulier au regard des annonces faites quant au plan de réduction de 11 milliards d'euros en 3 ans des transferts de recettes de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Nous observons également que les versements sur notre compte au Trésor Public interviennent de plus en plus tardivement (DSU, FCTVA) ce qui, immanquablement, provoque des défauts de trésorerie que nous pallions en mobilisant une ligne de trésorerie (de 2M€, ouverte en avril 2014). Cette situation occasionne de nouvelles charges d'intérêts (+15K€) en dépit du fait que nous avons injecté 542K€ dans notre fonds de roulement à la faveur d'une fin d'OAT non réinvestie, compte tenu du contexte.

2. La mise en place des « Nouvelles Activités Périscolaires » entre dans sa phase pré-opérationnelle ; les options d'organisation et d'encadrement sont aujourd'hui définies pour l'année scolaire 2014/2015.

Elle requiert diverses inscriptions budgétaires - dont la part la plus importante en charges de personnel - qui se décompose, sur une base trimestrielle - sept/déc 2014, comme suit :

- coordinateur : 12,5K€,
- référents site : 13K€,
- animateurs (de base et spécialisés) : 88K€.

Par ailleurs, la mise en place de cette réforme engendre des coûts auxiliaires tels que :

- les frais de formation des intervenants : 5K€ (pas d'effet capitalisation d'expérience sur la première année),

- les fournitures (partie fonctionnement) : 11K€ (à affiner mais majoritairement récurrent),

- le matériel (partie investissement) : 10K€ (renouvellement périodique).

En contrepartie, la Ville pourra percevoir des financements, sous contraintes et critères d'éligibilité, de la part de certains partenaires :

- la participation de la CAF (0,5 €/heure/enfant) est conditionnée par un agrément Jeunesse et Sports, qui induit des charges supplémentaires (référént - directeur de centres),

- la Ville est, en plus du fonds d'amorçage (50 €/enfant), éligible au complément (40 €/enfant) pour les Villes bénéficiant de la DSU. Il faut souligner l'annonce récente du prolongement du fonds d'amorçage pour 2015/2016. Ainsi, les chiffres en notre possession aujourd'hui permettent d'établir une projection des charges et produits liés à la réforme des rythmes scolaires et au choix de mise en œuvre opéré par la Ville pour l'année 2014/2015 comme suit (sous hypothèse d'un taux de participation de 100 % des enfants scolarisés dans le public) :

- plafond annuel de dépenses toutes natures d'imputation confondues : 200 €/enfant/an,

- recettes : 50 € (fonds d'amorce) + 40 € (complément Ville en DSU) + 54 € max (CAF)/enfant/an.

Subsiste donc a minima un reste à charge supporté par le budget communal à hauteur de 56 €/enfant/an. Sur un effectif de 2 381 enfants scolarisés dans le public. Cela correspond à une somme de 133K€ par an. Si à l'avenir, certains de ces cofinancements devaient être remis en cause, cela viendrait dès lors alourdir d'autant la charge pour la commune.

La Ville a choisi d'ouvrir ces activités de façon égalitaire à tous les enfants scolarisés à Mons en Barœul et, par voie de conséquence, ne mettra pas en place de tarification. Si on peut, par quelques effets d'élasticité budgétaire marginale, parvenir difficilement à supporter le reste à charge pour la fin de l'exercice 2014, le problème demeure, pour l'instant, ouvert pour les exercices ultérieurs.

3. Dès le printemps 2013, une décision de principe avait été actée par la majorité alors en place quant à l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance de l'espace public dans certains secteurs sensibles de la commune. A l'occasion du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance du 20 mars 2013, avait été également émise la volonté des élus de renforcer les coopérations internes et externes dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la sécurité. Ces préconisations passent, à présent, dans une phase active d'engagement avec, notamment :

- le déploiement d'un réseau de caméras et d'un poste de recueil et de visualisation des images pour un coût, à ce stade estimatif, de 390 000 € en investissement. Cette opération fera l'objet de demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD, part dédiée à la vidéosurveillance) et de la Dotation de Développement Urbain à hauteur de 40 % chacun, soit un montant de participation totale de 260 000 €,

- le recrutement d'un coordinateur de sécurité ayant pour mission de :

- préparer et contribuer à l'animation du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la cellule de veille,
- mettre en œuvre, piloter, coordonner et évaluer les actions inscrites dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD),
- animer le partenariat et faciliter le travail en réseau entre les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'insécurité.

Ce poste fera également l'objet d'une demande d'aide pour 2015 auprès des services de l'Etat, dans le cadre du FIPD, à hauteur de 40 %.

4. La section d'investissement 2014 configurée en janvier dernier dans une vision optimiste de mise en chantier de grands investissements du PPI 2014-2016 doit être révisée, compte tenu des éléments tangibles dont nous disposons aujourd'hui.

En termes de calendrier, certains chantiers ont pris du retard pour des raisons techniques (nécessité d'une phase de désamiantage sur les locaux présents sur les tracés des futurs traversants de la galerie Europe, complexité technique pour la salle Allende). Dès lors, l'ensemble des inscriptions budgétaires liées à ces projets doit être revu, d'une part, sur le calendrier de notre PPI et, d'autre part, concernant l'exercice budgétaire 2014.

Sans préjuger des résultats des appels d'offres concernant ces opérations de travaux, il est probable qu'au niveau des masses budgétaires, les correctifs seront de faible ampleur et qu'il n'est question que d'un report de six mois pour l'achèvement de ces opérations.

Par ailleurs, et de façon considérablement plus marginale, plusieurs opérations nouvelles sont apparues depuis janvier, occasionnant les ajustements de crédits suivants :

- réfection du parvis salle des fêtes du Fort (15K€),
- aménagement d'une nouvelle clôture au parc du Barœul (22K€)
- étude d'évaluation du PRU (40K€),

- AMO pour la commercialisation des locaux commerciaux de la résidence Europe (15K€),
- aménagement du square des combattants (50K€).

En conclusion, des décisions exogènes (NAP, baisse des dotations) provoquent des tensions importantes sur les équilibres de la section de fonctionnement. Le financement de l'investissement ayant été anticipé de longue date, le maintien de l'autofinancement tel que calibré au moment du BP ne remet en cause ni l'équilibre de la section d'investissement 2014, ni, à court terme, le PPI.

Dans ce contexte de tensions accrues sur les finances publiques, il nous appartiendra donc de confirmer voire d'amplifier, autant que faire se peut, dans les années à venir, les principes qui caractérisent la gestion municipale monsoise : réorientations, réexamen des rapports service/coût, analyse fine des pratiques internes, arbitrage entre différentes politiques... Ces débats seront au cœur de l'élaboration budgétaire des années 2015 et suivantes.

La Décision Modificative n° 1 du budget principal 2014 de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **+ 340 800,00 €**
- en section d'investissement à : **- 1 083 600,00 €**

B – BUDGET ANNEXE – GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Des ajustements budgétaires sont nécessaires compte tenu de la reprise définitive des résultats consolidés de l'année 2013 sur l'exercice 2014.

La Décision Modificative n° 1 du budget annexe 2014 de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **0,00 €**
- en section d'investissement à : **+ 21 778,43 €**

BUDGET ANNEXE - GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF							
DECISION MODIFICATIVE N°1							
INVESTISSEMENT							
DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 21 2131	Construction bâtiment	21 778,43	822806	CHAPITRE 001 nature 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Ajustement budg.	21 778,43
		Total dépenses nouvelles investissement	21 778,43			Total recettes nouvelles investissement	21 778,43
DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
			sous-total				0,00
			0,00				0,00
INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL			21 778,43	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL			21 778,43

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; 6 conseillers municipaux ayant voté contre : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.